

PARTICULIERS

Cotisations trimestrielles

Assurances monde entier (dont France)

1 ASSURANCES SANTÉ

Avec la CFE, vous pouvez choisir d'adhérer à **1, 2 ou 3 assurances** en fonction de vos besoins (tarifications trimestrielles)⁽¹⁾.

ÂGES	MondExpat Santé		FrancExpat Santé	
	Solo	Famille	Solo	Famille
< 30 ans*	90 €*	270 €*	60 €	180 €
30-34 ans	213 €	435 €	132 €	279 €
35-39 ans	228 €	528 €	156 €	330 €
40-44 ans	297 €	612 €	192 €	402 €
45-49 ans	330 €	708 €	237 €	495 €
50-54 ans	396 €	774 €	288 €	573 €
55-59 ans	462 €	894 €	333 €	633 €
> ou = 60 ans	600 €	1 071 €	390 €	702 €

(*) JeunExpat Santé

Option indemnités journalières, capital décès, invalidité (par trimestre)			
Ressources annuelles	Égales ou supérieures à 40 524 €	Entre 27 016 € et 40 523 €	Inférieures à 27 016 €
	66 €	42 €	33 €

RetraitExpat Santé	Tarifs trimestriels
RetraitExpat Santé Solo	357 €
RetraitExpat Santé Famille	648 €

VVT / PVT	Tarifs trimestriels
Maladie - maternité	90 €

(1) Si vos ressources sont inférieures à 20 262 €, vous pouvez éventuellement bénéficier de la catégorie aidée pour l'assurance de base maladie-maternité. Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des français expatriés hors de France et d'Europe. La demande doit être formulée auprès du consulat de rattachement. Montant de la cotisation trimestrielle 3^e catégorie « aidée » : 201 €. En savoir plus : <https://www.cfe.fr/categorie-aidee>

2 ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES

	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 18 520 €	Base annuelle maximale de cotisations : 148 160 €
Montant trimestriel	1,15 %	54 €	426 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie par l'assuré entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

ÉTUDIANTS STAGIAIRES

Accidents du travail (stages conventionnés uniquement) par trimestre 54 €

PARTICULIERS

Cotisations trimestrielles

3 VIELLESSE (retraite) - Veuvage

Ressources annuelles	Égales ou supérieures à 40 524 €	Entre 20 262 € et 40 523 €	Inférieures à 20 262 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Base de calcul de la cotisation	40 524 €	30 393 €	20 262 €	10 131 €
Montant trimestriel ⁽¹⁾	1 797 €	1 350 €	900 €	450 €

(1) Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

COTISATION RETRAITE POUR PERSONNE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET CHARGÉE DE FAMILLE (enfant de moins de 20 ans)

Assurance retraite (vieillesse) par trimestre 903 €

17,75 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/19 (10,03 €)

Possibilité aussi d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).